



Madame la Ministre Christie Morreale
Vice-présidente du gouvernement wallon et ministre de l'Emploi,
de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances

Rue Kefer, 2
B-5100 Namur

Tournai, le 16 mars 2020

Objet : Communiqué – Le pays au ralenti : le secteur des titres-services souffre

Madame la Ministre,

La suspension des cours, l'isolement des résidences-services et maisons de repos et les annulations de prestations par des clients inquiets pèsent sur notre secteur.

Les prestataires, les salariés des ALE titres-services et leurs responsables font preuve de discipline et de civisme face à la menace de crise sanitaire, mais ils s'interrogent également sur l'utilité de maintenir leurs activités qui, par leur nature-même, induisent d'entrer au sein des familles et d'utiliser massivement les transports en commun.

Nous sommes donc extrêmement inquiets et nombreux à craindre de ne pas tenir le coup. Des mesures compensatoires ont été prises. Pour la PAW, elles restent très nettement insuffisantes pour éviter un bain de sang économique. Nous interpellons donc les autorités politiques afin qu'elles prennent la mesure des enjeux et des risques inhérents à notre secteur d'activité.

Depuis vendredi 13 mars 2020 en matinée, la PAW a reçu de nombreux appels de clients et affiliés en quête d'informations sur leurs obligations et les compensations possibles. Notre site web et notre groupe sur réseau social sont mis à jour en permanence. Cette situation met en évidence l'inquiétude des ALE, mais aussi les lacunes de la communication fédérale : manque de précision, de cohérence parfois et absence d'un point de contact pour répondre au flux de questions.

Les mesures de compensation dans leur ensemble manquent encore, à ce stade, de clarté, de simplicité et de force. Ce qui a été décidé (chômage temporaire, reports de charges, ...) ne suffit pas à rassurer et ne suffira pas à éviter des catastrophes.

Le site de la sécurité sociale a d'ailleurs saturé dès vendredi 13 mars, rendant impossible les déclarations de chômage économique. Les ALE ne peuvent pas sortir de l'argent quand elles n'ont pas de recettes. Il est indispensable de mobiliser les moyens nécessaires pour permettre un redémarrage de nos activités lorsque la crise sanitaire sera passée.

La PAW rappelle:

- que les prestataires ALE peuvent aider en cas de catastrophes, par exemple en assumant des garderies dans les écoles, en organisant des livraisons de biens de premières nécessités aux personnes malades à domicile. Il convient peut-être aussi de s'interroger sur la pertinence de faire appel au personnel prestant en ALE ou salarié



en titres-services pour décharger le personnel soignant de tâches non médicales dans les jours et semaines qui viennent. La PAW se tient bien sûr à votre disposition pour étudier avec les autorités publiques toutes les initiatives envisageables.

La PAW demande :

- que les autorités publiques ordonnent un moratoire sur les activités titres-services. Cette décision permettrait de confiner 40.000 personnes sans entraîner de surcoût pour la collectivité puisque le secteur fonctionne grâce à un subside à la consommation.

À défaut, la PAW demande:

- le droit automatique et sans formalité au chômage temporaire pour force majeure pour les salariés qui ne sont pas malades, dans tous les secteurs, indépendamment des obligations de fermeture.
- en cas de maladie, l'intervention de la mutuelle (Inami) dès le premier jour du certificat pour ne pas actionner le salaire garanti d'un mois à charge de l'employeur.
- la possibilité de report de paiement des cotisations patronales (ONSS) et du précompte professionnel.
- si la situation devait empirer, l'écartement automatique de l'ensemble du personnel technique titres-services.
- le gel du paiement de toutes les taxes pesant sur l'activité économique (impôts fédéraux, taxes régionales, taxes communales), et la réduction des taxes 2020 au prorata des jours de limitation de l'activité (soit de 22/365 à ce stade).
- une attitude conciliante de la part des administrations et fonctionnaires, qui doivent plus que jamais se montrer partenaires des entreprises et non-sanctionneurs.
- la suspension, comme en Italie, du remboursement des prêts hypothécaires.

Les mesures prises ce 12 mars doivent être évaluées en permanence. La PAW insiste sur la nécessaire solidarité de tous dans ces moments difficiles mais aussi sur l'importance des déplacements occasionnés par les activités de services à la personne.

Jean-Michel Lovinfosse

Marc Lison

Co-présidents